



LE COURRIER DU RETRAITÉ

Supplément au n° 222 d'octobre 2018
Section du Val d'Oise
<http://www.fgrfp95.webnode.fr>
<http://www.regionalefgrfpidf.webnode.fr>

N°58

NOVEMBRE 2018

L'ÉDITO par Philippe MARIE, membre de la CE départementale

« Je rêvais d'un autre monde »

SOMMAIRE	page
L'édito	1
Comment Macron va faire baisser les retraites	2
L'assemblée générale	3
Comment Macron... (suite de la page 2)	4
Urgence pour les services de santé dans le Val d'Oise	5
Le CDCA Val d'Oise	6
Compte rendu AG	7
Lettre du Dr Hirsch	8

« La question n'est pas de punir les retraités...elle est de garantir leur pouvoir d'achat tout en finançant une politique de solidarité qui bénéficie aux jeunes actifs. » J.P Delevoe, haut commissaire à la réforme des retraites. **Or la vérité économique et sociale contredit clairement ces propos :**

- le 25 octobre, était publiée une étude sur la rémunération des dirigeants des sociétés du CAC 40 : ceux-ci se sont augmentés l'an dernier en moyenne de 14%, quand ils concédaient +4% à leurs salariés déjà bien lotis par rapport à l'ensemble des salariés français (+1,9%)....**Et notre retraite pendant ce temps ?...** L'étude précise, en outre, « qu'il ne semble pas y avoir de corrélation entre performance et évolution de ces rémunérations... »

- le 26 octobre, tombaient les chiffres des demandeurs d'emploi au 3ème trimestre : soit une nouvelle augmentation de 0,5% après celle de 0,2% au 2ème. Avec une croissance toujours atone, le chômage restera probablement aux alentours de 9% à la fin de l'année.

Ainsi, les cadeaux faits aux (très) riches et les mesures fiscales particulièrement coûteuses (5 milliards pour la réforme de la fiscalité du capital avec en premier lieu la suppression de l'ISF, 5 milliards pour la diminution de l'impôt sur les sociétés, la baisse des cotisations sociales sur les heures supplémentaires...qui ne crée pas d'emplois nouveaux, l'allègement des cotisations sociales patronales dans le cadre du CICE soit environ 20 milliards en 2019 équivalent à 1% du PIB) **n'ont manifestement pas les bienfaits escomptés sur l'économie.**

EN REVANCHE, la désindexation des retraites (+0,3%) dans un contexte de reprise de l'inflation, lors des deux prochaines années, ainsi que celle de certaines prestations familiales et des APL (dont le cumul représente plus de 40% des revenus des plus pauvres) devraient permettre de réaliser quelque 3 milliards d'économies supplémentaires !!!!!

AINSI, après la hausse de 25% de la CSG en 2018, les retraité-e-s supportent-ils bien effectivement l'ajustement budgétaire.

ET SURTOUT, cette politique, accompagnée d'une réduction massive des emplois aidés - qui profitent

en priorité à des personnes en situation précaire - va affaiblir de façon significative le caractère redistributif de notre système social qui avait permis à la France de mieux résister au choc de la crise financière de 2008.

La baisse du pouvoir d'achat des retraité-e-s et la réduction des transferts sociaux vont inéluctablement entraîner un accroissement des inégalités.

Mais, les mains libres à l'Assemblée, l'entreprise de « **démolition macronienne** » s'accélère tous azimuts. En parallèle des attaques répétées contre les retraité-e-s actuel.le.s et à venir (projet de réforme), **l'offensive de démantèlement est lancée contre la Fonction publique « à la française » : un nouveau pilier de l'action publique et du pacte républicain est menacé. EGALITÉ et FRATERNITÉ seront bientôt des mots vides de toute réalité : lisez donc l'excellent communiqué de presse du secrétariat national du 30 octobre !**

Alors que s'amplifie - par les réseaux sociaux et les médias - la grogne des « usagers » contre la hausse des carburants, avec menaces de blocages routiers à la clé, **combien serons-nous dans nos prochaines assemblées départementales ou régionales ? Combien serons-nous lors d'indispensables nouvelles manifestations pour défendre les droits fondamentaux de notre idéal républicain ?**

Comme le soulignait l'édito de l' *Union nationale des Retraités de la Police (UNPR)* : « *C'est une honte d'enfoncer un peu plus la tête sous l'eau aux retraités...nous devons réagir énergiquement et nous faire entendre plus vigoureusement qu'actuellement.* » (bulletin n°186-octobre 2018)

ALORS, retraité-e-s, tous unis, puisque la Police nous y invite, « NE TRAVERSEZ PAS LA RUE.....PRENEZ LA ! »... Et cela vous rajeunira !!!!

Adhérents directs

Cotisation 2018

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2018, faites-le sans tarder ; nous comptons sur vous. Merci.

Prendre la rue !

La meilleure façon de faire reculer ce pouvoir qui appauvrit chaque jour un peu plus les retraité.e.s et détruit le modèle social français, c'est effectivement, comme l'écrit Philippe Marie, de...prendre la rue !
Pas assez de retraité.e.s dans les manifestations ! Pourquoi ? Nous aimerions bien le savoir...Dites-le nous !

Jeudi 6 décembre 2018
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

Lycée hôtelier
ERAGNY de 9 h à 12 h
(voir page 3)

9 h : café d'accueil—viennoiseries

Comment Macron va faire baisser les retraites

par René Matéos

La retraite par points

« Canard enchaîné »
du 17 octobre 2018



Le mois prochain, le gouvernement présentera les grandes lignes de son projet de « réforme » des retraites. Détruire progressivement le modèle social français pour aligner la France sur les standards du capitalisme financier libéralisé : tel est le programme d'Emmanuel Macron favorisé par une constitution anti-démocratique.

Après la casse du code du travail et de la SNCF, la suppression des cotisations salariales et de l'impôt de solidarité sur la fortune, la prochaine grande régression sociale que nous propose Emmanuel Macron consiste à « réformer », une nouvelle fois, notre système de retraites. Ou plutôt, à l'affaiblir, afin de préparer l'entrée des compagnies d'assurance privées. Vous savez comment privatiser un service public ? « First, defund it. » (« d'abord, arrêtez de le financer », disait Noam Chomsky) [1]. Les caisses d'assurance vieillesse constituent un pactole monumental qui échappe encore à l'État et au capital grâce au principe de la répartition : 320 milliards d'euros, le poste le plus important de la Sécurité sociale. **Un budget excédentaire depuis 2016** [2]. Et une véritable réussite sociale, enviée partout dans le monde : **en France, le taux de pauvreté chez les retraités est plus de deux fois inférieur à celui de la population globale** [3]. Même s'il y a trop de trop petites retraites à cause d'une redistribution inégalitaire, le système fonctionne globalement.

Pourquoi alors modifier quelque chose qui fonctionne ? Évidemment, pour saper les bases de la répartition et tenter de faire entrer la capitalisation. « *Le patronat ne désarme jamais* », nous avait avertis le ministre communiste **Ambroise Croizat**, l'un des fondateurs de notre système de retraites d'après guerre. Voici comment le patronat compte procéder cette fois-ci.

La retraite par points

Emmanuel Macron souhaite modifier le **mode de calcul des pensions de retraites**. Aujourd'hui, les salariés du privé calculent leurs pensions en faisant la moyenne de leurs 25 meilleures années, tandis que ceux du public le font sur les six derniers mois.

Demain, Macron veut remplacer ces modes de calcul par un **système unique par points**. Toute votre vie, vous cotisez et recevez des points, et à la fin de votre carrière, vous soldez votre compte de points : tel nombre de points ouvre le droit à tel niveau de pension de retraite. Une mesure d'apparence technique et juste, mais qui cache en fait un changement énorme : le « point » n'aura pas de valeur définie, mais celle-ci fluctuera en fonction de la démographie, de la croissance ou d'autres critères.

Aujourd'hui, nous avons un système à **cotisations définies** (vous savez à l'avance ce que vous allez payer) et à **prestations définies** (vous savez à l'avance ce que vous percevrez en retraite). C'est ce système que les libéraux veulent détruire.

Pour, comme l'écrivait l'OMC, « *introduire de l'insécurité dans le corps social* ». Insécurité qui incitera les gens à aller vers la capitalisation. Laquelle bien sûr est pleine de risques pour l'assuré, les exemples ne manquent pas de fonds de pensions défaillants et d'assurés spoliés !

Dans le système par points, vous ne serez jamais assuré de votre niveau de retraite, même si vous cotisez généreusement toute votre vie. Quelles conséquences ? « *Le système par points, ça permet en réalité une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions*. [4] ». C'est le candidat **François Fillon** qui le disait (et on lui sait gré d'avoir été si franc – il faut dire qu'il s'adressait alors au patronat). Fillon est un fin connaisseur : il a à son actif le « massacre » des pensions des fonctionnaires (loi de 2003).

Comment Fillon vend la mèche en quelques secondes : cliquez sur le lien ci-dessous :

https://youtu.be/SJpmn2Br4i0?list=PLam-3YIJTGOEDOKSBSjr_NUKo8hPGL_7I

Et que remarque-t-on dans les pays qui ont déjà un système par points, comme la Suède ? Et bien qu'à force de baisser chaque année la valeur du point, **les points cotisés ne suffisent plus à assurer une vie digne aux retraités** [5]. Dans ces pays, **on a donc introduit un volet capitalisation obligatoire**. Une aubaine pour les assureurs ! (suite page 4)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

Jeudi 6 décembre 2018 de 9h précises à 12h

Lycée hôtelier, 77 rue de Pierrelaye ÉRAGNY-sur-OISE
(le plan d'accès pourra être adressé à ceux qui en feront la demande)

N'oubliez surtout pas de vous inscrire au REPAS : voir encadré CI-DESSOUS

Ordre du jour proposé :

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 5 avril 2018.
- 2) Point financier.
- 3) Actualités départementales, régionales et nationales.
- 4) Intervention de Jean-Marie BONTEMPS : actualités départementales et CDCA.
- 5) Intervention de Henri HERRERA : le prélèvement de l'impôt à la source.
- 6) Questions diverses (**à faire parvenir à René MATÉOS pour le vendredi 30 novembre 2018 dernier délai**).

REPAS AMICAL

à l'issue de l'assemblée générale
au restaurant du lycée hôtelier

MENU

**GNOCCHI A LA PARISIENNE FILET DE PLIE SAINT GERMAIN
BÉARNAISE ET POMMES NOISETTE
PÂTISSERIE DU JOUR**

INSCRIPTION au repas de l'AG (attention : dès réception du bulletin)

Adressez un **chèque de 24 € par personne**
libellé à l'ordre de « FGR-FP Val d'Oise »
ou un courriel ou téléphonez

à René MATÉOS 20 allée des lilas 95300 ENNERY
r.mateos@orange.fr, 01 30 38 39 10 ou 06 77 15 30 58

Le BILLET du TRÉSORIER

(aux adhérents « directs »)

Merci aux adhérents « directs »

qui n'ont pas encore réglé

leur **cotisation 2018** de l'adresser à **René MATÉOS**,

20 allée des lilas 95300 ENNERY

dès que possible **afin d'éviter l'envoi d'un RAPPEL**
(chèque à établir à l'ordre de « **FGR-FP 95** ».

montant : voir ci-contre)

NB. Les cotisations sont payables par année civile.

**Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi de la carte
d'adhérent 2018.**

Merci à tous ceux qui acceptent l'envoi du bulletin départemental par internet. Ils reçoivent aussi désormais la
NEWSLETTER de la FGR nationale. Continuez à vous signaler
en donnant votre adresse électronique à :

r.mateos@orange.fr

Cotisations années 2018-2019

montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle
jusqu'à 1 000 €	19,20 €
de 1 001 à 1 150 €	26,80 €
1 151 € à 1 260 €	31,90 €
1 261 € à 1 460 €	40,00 €
1 461 € à 1 670 €	44,40 €
1 671 € à 1 890 €	52,30 €
1 891 € à 2 620 €	59,20 €
au-delà de 2 620 €	69,40 €

**Adhérents directs : réglez votre
cotisation dès maintenant !**

Un nouvel adhérent : une priorité pour chacun d'entre nous !

Vous connaissez un.e retraité.e de la fonction publique (de l'État, des collectivités publiques ou hospitalières) qui n'a pas encore rejoint la FGR par négligence ou par ignorance de l'existence de notre fédération, transmettez au trésorier ses nom, prénom, adresse. Nous le contacterons. Merci !



Comment Macron va faire baisser les retraites

(suite de la page 2)

par René Matéos

Pour « vendre » sa « réforme » Macron a répété : « *Un euro cotisé donnera lieu aux mêmes droits pour tous*. Très bien. Sauf que, aujourd'hui, dans notre système contributif existent des mécanismes de redistribution : les compléments familiaux (bonifications pour enfants, pour services hors d'Europe, majoration de pension pour 3 enfants, pensions de réversion), la prise en compte des carrières « hachées » dans le privé qui ne donnent pas lieu à cotisation. Que vont-ils devenir ? Macron se garde bien de le dire.

Pour garantir notre système actuel puisqu'on prévoit 7,5 retraités pour 10 actif en 2050/2070, il suffirait que le patronat accepte une légère augmentation des cotisations et le tour est joué ! Et bien entendu engager une vraie politique de créations d'emplois qui renflouerait les caisses. Mais les pouvoirs successifs ont préféré se lancer dans des discours « catastrophe » pour faire accepter la capitalisation. Puisque la finance pousse dans ce sens. Et malheureusement celle-ci a réussi à ancrer dans la tête des jeunes qu'ils n'auront pas de pension de retraite. C'est ces discours qui veulent instiller de « l'insécurité sociale » qu'il faut dénoncer et combattre.

Calendrier de la « réforme » des retraites :

- **Mai 2018** : début de la concertation avec les syndicats et ouverture d'une consultation en ligne
- **Décembre 2018** : présentation des conclusions et orientations du projet de loi
- **Juin 2019** : vote de la loi
- **2025** : la « réforme » n'entrerait en vigueur qu'en 2025 pour laisser le temps de la transition aux caisses d'assurance vieillesse

Notes

[1] Kelly Nyks, Peter D. Hutchison et Jared P. Scott, *Requiem for the american dream*, USA, 2015, 1h13 ■

[2] Solveig Godeluck, « L'assurance-vieillesse revient dans le vert », *Les Échos*, 17 mars 2016.

[3] Sous la direction de Franck Arnaud et Gwennaél Solard, *Les retraités et les retraites. Édition 2018*, panoramas de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Ministère des Solidarités et de la Santé, 16 mai 2018.

[4] Fondation Concorde, « Petit-déjeuner en présence de François Fillon », 9 mars 2016.

[5] Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites, document de travail « La retraite supplémentaire en capitalisation en Suède, au Royaume-Uni et en Allemagne », 24 janvier 2018.

Article rédigé par **René Matéos** à partir d'une émission de Daniel Mermet de « Là-bas si j'y suis » et de l'interview de Christophe Ramaux, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre des « Economistes atterrés ».



Quand le gouvernement offre des milliards de cadeaux aux grands patrons et aux plus riches, c'est aux retraité.e.s qu'il demande de compenser la baisse du pouvoir d'achat des salarié.e.s.

Que penser d'un président et d'un gouvernement qui qualifient « d'aisé.e » un.e retraité.e percevant une pension de 1200 € par mois ? Est-ce une grande ignorance du coût de la vie ou le signe d'un profond mépris pour les « gens d'en-bas », les « sans-dents » comme disait un récent président de la République ?



Urgence pour les services publics de santé dans le Val d'Oise

par Martine Beaulu-Barlier

En mars 2017, le Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise (sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé) a fourni des éléments de diagnostic départemental. Retenons-en quelques-uns : le niveau de vie médian en 2013 est le plus faible de la région IDF après le 93. Le taux de pauvreté (16,7% en 2013) y est supérieur à celui de l'IDF et de la France métropolitaine avec de fortes disparités, ce taux étant nettement plus élevé dans des villes comme Garges lès Gonesse, Villiers le Bel, Sarcelles...; le nombre de bénéficiaires du RSA a presque doublé entre 2009 et 2015 et la part des bénéficiaires de la CMU-C en 2015 (8,20%) dépasse de 1% celle de l'IDF.

La démographie médicale est qualifiée de « préoccupante » qu'il s'agisse des généralistes, des spécialistes, kinés, sage-femmes. 48% de la population se situe dans une zone déficitaire pour la médecine de ville.

De ces quelques éléments on peut déjà dégager des effets des politiques d'austérité qui se poursuivent et des freins de nature sociale et géographique dans l'accès aux soins ; on pourrait y ajouter les dépassements d'honoraires avec l'extension du secteur 2 (dépassements d'honoraires « encadrés »), l'insuffisance criante de centres de santé... Comment s'étonner alors que le recours aux urgences non suivi d'hospitalisation (très probablement dans les hôpitaux publics) soit largement supérieur à celui de l'IDF ?

Comme partout, les hôpitaux publics transformés en entreprises et asphyxiés par les réductions de moyens répétées accomplissent leurs missions dans des conditions insupportables. La délégation émanant des manifestants de différents hôpitaux qui ont « accueilli » Edouard Philippe en déplacement à l'hôpital d'Eaubonne en février 2018 l'a exposé au conseiller technique du Premier ministre, une fois de plus. Des actions, à Gonesse par exemple, ont permis quelques avancées sans régler les problèmes de fond. Les services d'urgence sont saturés à Gonesse, ils le sont à Argenteuil où les passages (108 000 par an) ont plus que doublé depuis 2000...).

Quand tous les indicateurs militent pour des investissements importants dans les services publics afin d'assurer un même accès à tous à des soins de qualité et de développer l'offre de santé, les réponses apportées par les instances compétentes en matière de santé ne permettront pas, loin s'en faut, de réduire les inégalités et les injustices.

Au niveau de la Région Île de France, Valérie Pécresse a annoncé en septembre 2017 une extension des aides à l'installation des médecins choisissant d'exercer en secteur 2 à condition de s'engager dans des structures collectives. Une autre mesure est le développement de la télé-médecine, réponse technocratique et antisociale au manque de médecins. Notons toutefois que la Région contribue au financement de maisons de santé ouvertes dans le 95 (Auvers, Eragny, bientôt Marly-la-Ville/Fosses ...) mais on ne sort pas de l'orientation libérale dans l'organisation des soins de ville sans compter les contrats offerts aux médecins. Sur ces points, la FGR-FP revendique le développement des centres de santé avec des médecins salariés et d'autres professionnels de santé assurant l'égal

accès aux soins et à la prévention peu prise en compte dans les politiques publiques.

L'Agence Régionale de Santé a présenté son Plan régional 2018-2022 analysé par Jean-Marie Bon-temps dans ce bulletin.

Quant au plan gouvernemental « Ma santé 2022 », retardé à deux reprises, il brille surtout par ses insuffisances et la volonté affichée de soutenir la médecine libérale et le système privé. Les 400 millions d'investissements annoncés pour 2019 en donnent d'emblée les limites. Fin du numerus clausus ? Rien n'est moins sûr de l'avis même du cabinet de l'Élysée. Quelques créations de postes de médecins sont annoncées, très insuffisantes pour répondre aux besoins dans les déserts médicaux ; le statut des « assistants médicaux » censés assurer un gain de temps médical... et de médecins reste dans le flou. Aucun recrutement nouveau n'est envisagé ni pour les EHPAD ni pour le personnel hospitalier.

L'hôpital public est d'ailleurs relégué au deuxième plan, sommé de coopérer avec le privé jusqu'au partage de plateaux techniques et mis en concurrence avec lui. Il est annoncé que le privé siègerait désormais dans les instances des Groupements Hospitaliers de Territoire. La restructuration des hôpitaux est confirmée : les hôpitaux de proximité assureront les premiers soins ou les soins de suite et de nouvelles fermetures ne sont pas exclues. Les interventions « ultra-spécialisées » se feraient plus loin dans des hôpitaux « high tech » avec toutes les difficultés et le coût imposés aux patients et aux familles. Et le mode de financement à l'activité de soins est maintenu.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale apporte le coup de grâce : une économie de 600 millions est imposée aux hôpitaux en 2019.

La FGR-FP continuera à défendre contre l'austérité et les appétits financiers le bien commun qu'est la santé. Des avancées sont possibles avec une tout autre politique fiscale et la volonté de démocratiser l'accès aux soins.

CMU-C = couverture maladie universelle complémentaire



Rappelons que le CDCA a été créé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (décembre 2015) et remplace, en ce qui concerne les retraités et les personnes âgées, le CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées). Il a été installé sur notre département en juin 2017. Placé auprès de la Présidente du Conseil départemental pour donner des avis, mener des enquêtes, élaborer des propositions dans le champ de la politique départementale vis-à-vis des retraités et des personnes âgées, il est présidé par Philippe METEZEAU, Vice-président du Conseil départemental. La FGR-FP 95 y est représentée par Jean-Marie BONTEMPS et Alain GAVILLET.

LE CDCA EN DEUIL

Au cours de l'été dernier, Jean-Marc POLLARIS est décédé. Il représentait la CFDT dans le 1er collège "Personnes âgées" du CDCA, comme il l'avait fait précédemment au sein du CODERPA. Il était aussi secrétaire général des retraités CFDT du Val d'Oise. Très impliqué dans la vie du CODERPA puis du CDCA, il était notamment parmi ceux qui ont œuvré pour que nous accordions une importance particulière à la vie en EHPAD et par conséquent à l'existence et au fonctionnement des "Conseils de vie sociale" (CVS) au sein de ces établissements. Tout cela a débouché sur la création d'un réseau "inter-CVS" dans notre département. Nous adressons à sa famille, à ses proches et à la section départementale des retraités CFDT nos pensées émues.

CE CDCA TRAVAILLE REGULIEREMENT

Lors des rencontres que l'on a régulièrement avec des représentants des autres CDCA de la région Ile de France, les échos de notre conseil font souvent envie aux collègues des autres départements. Grâce à l'aide que nous apportent plusieurs agents du Conseil départemental (Direction des Personnes âgées et MDPH), nous pouvons travailler sereinement. Depuis le début 2018, nous avons eu deux réunions plénières (collège "personnes âgées" et collège "personnes handicapées" réunis) pour adopter le schéma départemental des personnes handicapées en janvier et préparer l'avis du CDCA sur le PRS 2 (voir plus loin) en mai. Des bureaux pléniers (janvier et juin), des réunions du 1er collège "Personnes âgées" (mars, mai et novembre) sans parler des nombreuses réunions des groupes de travail qui se réunissent sur des sujets plus pointus et qui ont été officiellement lancés le 11 avril. Un premier bilan aura lieu en décembre 2018. Nous pensions travailler cette année sur le schéma départemental des personnes âgées mais des difficultés diverses ont obligé le Conseil départemental à reporter en 2019 la finalisation de ce projet.

Une deuxième lettre du CDCA est parue en juin 2018 ; la troisième est prévue pour novembre ou début décembre. Nous vous rappelons que vous pouvez recevoir directement cette lettre chez vous par courriel : il suffit de vous inscrire !

L'inter-CVS 95 se réunit régulièrement pour faire le point sur le fonctionnement de ces conseils de vie sociale en EHPAD et proposer des mesures pour tenter de résoudre certaines difficultés rencontrées.

La Charte départementale "Bien vieillir en Val d'Oise" intéresse un nombre croissant de communes. Très récemment, des cérémonies de signature ont eu lieu à BEAUCHAMP et à MAGNY-EN-VEXIN. D'autres signatures devraient normalement être programmées prochainement. C'est plus de la moitié des personnes âgées valdoisiennes qui est maintenant concernée par cette charte ! Les référents locaux de cette charte (un par commune signataire) se sont réunis le 9 mars et le 20 septembre. La journée annuelle aura lieu avec les élus et responsables des CCAS concernés, à Mériel, le 6 décembre.

Quant à la "Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie" du Val d'Oise, elle s'est réunie le 12 avril, le 27 juin et le 19 octobre. Rappelons que cette instance, elle aussi créée par la loi de décembre 2015, finance des projets visant à prévenir la perte d'autonomie. Les fonds sont ventilés entre les conférences départementales par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et provien-

nent principalement de la CASA ...versée par les retraités ! En ce qui concerne les actions de prévention, le Val d'Oise bénéficiait en 2018 de 1 871 758 € (1 553 762 € ont été utilisés) ; en ce qui concerne le Forfait autonomie attribué aux "résidences autonomie", 803 317 € étaient disponibles en 2018 pour le Val d'Oise, 440 312 € ont été utilisés. Lors de sa dernière réunion, des mesures ont été approuvées pour qu'en 2019, tous les crédits alloués au département soient effectivement utilisés. A noter que, dans certains départements franciliens, le CDCA n'est pas représenté à la Conférence des Financeurs, ce qui est un comble puisque ce sont les retraités qui versent la plus grande partie des fonds disponibles.

PLAN REGIONAL DE SANTE (PRS 2018/2022)

Une part importante de notre travail a été consacrée au "Projet régional de santé" élaboré par l'ARS (Agence régionale de Santé) Ile de France conformément aux termes de la loi "Hôpital, Patient, Santé, Territoires". Il s'agit d'un document d'orientation relatif à l'organisation sanitaire et médico-sociale en Ile de France pour les cinq prochaines années. La loi prévoit que, préalablement à son adoption officielle par l'ARS, le PRS 2 doit être soumis à l'avis d'un certain nombre d'instances dont les huit CDCA de la Région Ile de France.

Ce document de plus de 300 pages a fait l'objet d'une étude approfondie de la part de notre CDCA et de plusieurs réunions de travail pour préparer la réunion plénière du CDCA le 25 mai qui a exprimé son avis et le bureau plénier du 15 juin qui a finalisé et adopté à l'unanimité cet avis officiel. Le plus simple est de reprendre la conclusion de cet avis (l'intégralité de cet avis de huit pages peut être envoyée aux adhérents qui le souhaiteraient), conclusion qui reprend les différentes étapes de notre réflexions et de notre avis très réservé :

Tout en prenant en compte l'affirmation des responsables de l'ARS selon laquelle ce PRS2 est "un document d'orientation" et qu'il va falloir "travailler les mesures concrètes pour mettre en musique ce PRS2", que "tout doit partir du terrain" et que "c'est aux opérateurs locaux de proposer des projets", le CDCA ne peut qu'émettre un avis réservé sur ce projet régional de santé qui ne manque pas d'objectifs intéressants mais dont les insuffisances nous paraissent surtout résider dans :

- l'absence de continuité avec le précédent PRS
- l'opacité des programmations de travaux sur les infrastructures
- le manque de programmation et de transparence des opérations envisageables de créations, de restructurations de services de santé dans notre département pour les cinq années à venir
- le manque de précisions sur le financement des actions envisagées
- l'évaluation insuffisante des moyens nécessaires à la prise en compte de l'augmentation importante du nombre de seniors, pour réduire les inégalités d'accès aux soins en fonction des secteurs géographiques et améliorer le maintien à domicile des personnes âgées ou/et en perte d'autonomie.

Enfin, nous souhaitons rappeler la situation très préoccupante de nombreux EHPAD de notre département. Les taux d'encadrement sont notoirement insuffisants (actuellement 0.6 professionnel pour un résident alors que le CESE propose 1 pour 1), alors que les personnes accueillies sont de plus en plus âgées et de plus en plus dépendantes : plus de 50 % en GIR 1 et 2, plus de 30 % en GIR 3 et 4. L'amélioration des conditions d'accueil et de vie des personnes âgées est intimement liée aux conditions de travail des personnels chargés de l'accompagnement et des soins pour ces résidents fragilisés.

Il est bien évident que le CDCA Val d'Oise est prêt à prendre toute sa place dans les réflexions qui seront impulsées par l'ARS Ile de France pour la mise en œuvre de ce PRS2 dans notre département.

Outre la poursuite de nos différents travaux, le prochain dossier important que le CDCA aura à traiter est le schéma départemental des personnes âgées. Nous espérons pouvoir vous en informer prochainement.

Compte rendu de l'assemblée générale du 5 avril 2018

par Christian Vanleynseele

Philippe Marie ouvre la séance. Il présente les excuses d'un certain nombre de camarades qui ne peuvent pas être avec nous ce matin et termine ce propos liminaire en présentant Jean-Pierre Lançon, secrétaire national de la FGR-FP chargé de la fonction publique.

1) Compte rendu de l'assemblée départementale du 5 décembre 2017 :

René Matéos rappelle que dans le bulletin départemental figure un compte rendu rapide et que l'intégralité du compte rendu est consultable sur le site internet de la section départementale. Philippe Marie soumet ce compte rendu aux voix des présents, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Point financier :

René Matéos, trésorier, commente le tableau présentant le compte financier 2017 de la section départementale.

Il attire l'attention de l'assemblée sur certains points, en particulier, il redit son inquiétude devant le non renouvellement des adhésions des adhérents directs.

Il précise que la section compte 369 adhérents, dont 40 adhérents directs et 329 par l'intermédiaire de leur syndicat. Il faut noter la baisse constante des adhérents directs, ils ne sont plus que 33 à la date d'aujourd'hui.

Il indique que la situation financière de notre section est un peu moins florissante, ce qui fera que nous contribuerons moins au fonds d'aide aux sections (nous sommes passés de la catégorie 1 à la catégorie 2).

Comme chaque année, la dépense la plus importante est celle du bulletin et de son routage.

Le bilan présenté est artificiellement positif car il inclut un virement de 3 000 € du livret CASDEN, il est donc négatif de 1 915 €. Le disponible reste important, néanmoins il faudra faire des économies les prochaines années, l'augmentation des recettes n'étant pas prévisibles.

Philippe Marie donne la parole aux commissaires aux comptes, **Marie-Hélène Logeais** et **Christian Vanleynseele**.

Ceux-ci indiquent qu'ils se sont rendus chez notre trésorier le 20 janvier pour vérifier les comptes ; comme à chaque fois, René Matéos a présenté des comptes parfaitement tenus, présentant pour chaque dépense les justificatifs demandés (factures, bons de caisses).

Les commissaires aux comptes demandent à l'assemblée de donner quitus à notre trésorier pour l'exercice 2017.

Philippe Marie met aux voix cette proposition de quitus, il est accordé à l'unanimité des présents, il félicite René et le remercie vivement pour le travail qu'il accomplit pour la section FGR-FP 95.

3) Élection à la commission exécutive départementale et à la commission de contrôle des comptes :

Philippe Marie annonce les membres sortants qui souhaitent le renouvellement de leur mandat et indique que Nicole Barlier ne souhaite pas se représenter.

Aussi puisque aucun membre présent à l'assemblée départemen-

tale ne souhaite se présenter la commission exécutive ne comportera plus que onze membres. Sont réélus pour 4 ans : Annie Abadie-Géo Barbier-Philippe Marie-Guy Martel-René Matéos

René Matéos rappelle que les statuts prévoient trois membres à la commission de contrôle des comptes et que pour l'instant deux commissaires sortants, Marie Hélène et Christian, sont candidats et personne d'autres ne souhaitant se présenter, la commission n'aura donc que deux membres.

4) Intervention de Jean-Pierre Lançon, secrétaire national chargé de la fonction publique :

Jean-Pierre Lançon nous indique qu'il a été secrétaire départemental de la section de l'Aisne et qu'il a bien connu les difficultés auxquelles nous nous heurtons : baisse des adhésions directes et baisse du taux de syndicalisation chez les néo retraités. Il a essayé, comme nous, divers types d'actions pour mobiliser les retraités, en particuliers des réunions décentralisées qui ont connu, au début, des succès certains mais qui ne mobilisent plus guère... Actuellement, il pense que les contacts directs avec des collègues qui le connaissent et qui savent ses fonctions sont, dans la situation actuelle faite aux retraités, la meilleure façon de recruter des adhérents pour notre fédération. En effet, à cause des mesures Macron, hausse de la CSG, gel des pensions, et grâce au dynamisme montré lors des manifestations nos collègues sont sensibilisés et sont peut-être prêts à nous rejoindre... Il a été frappé par le succès de la manifestation du 15 mars, il voit dans cette forte mobilisation un espoir de renouveau et il pense qu'il faut en profiter pour nous renforcer...



Le 95 : un désert médical qui va se confirmer ???

Depuis 13 ans, la salle d'attente du Docteur Hirsch à Saint-Ouen l'Aumône (nouveau quartier de Liesse) ne désemplit pas ; et, aujourd'hui ses patients fidèles sont affolés par l'éventuelle fermeture de son cabinet médical : il faut entendre les propos de toutes ces personnes totalement désorientées, voire même perdues face aux refus multiples des divers cabinets médicaux déjà saturés DES SOLUTIONS RAPIDES SONT URGENTES, tant dans le cursus des études de médecine que dans un allègement conséquent des taxes et des charges imposées aux nouveaux praticien-ne-sLe Docteur Hirsch nous a gentiment autorisés à publier dans notre bulletin la lettre affichée à l'entrée de son cabinet : nous l'en remercions. Philippe Marie

Docteur HIRSCH Sylvain

Lauréat de la faculté de médecine de Paris
Praticien attaché au C.H.U. Saint-Louis
Maître de stage universitaire, Paris VII, Bichat-Lariboisière

5, rue de Pierrelaye
95310 Saint-Ouen l'Aumône
tél : 01 34 64 77 07

IMPORTANT

Le 08/10/2018

Mesdames, messieurs,

L'évolution de ma carrière professionnelle m'amène à quitter Saint-Ouen l'Aumône dans 3 mois, donc fin décembre 2018.

A partir de ce jour, je serai donc présent ici à mi-temps avec mon nouveau poste à Paris, jusqu'en décembre 2018. Mes internes seront disponibles sous mon contrôle comme par avant pendant ce temps.

Je recherche actuellement un repreneur pour votre confort. Mais à ce jour, j'ai essuyé 37 refus de mon offre de reprise gratuite du cabinet équipé en l'état...l'exercice en médecine libérale n'intéresse plus les jeunes diplômées qui cherchent du temps-partiel...les charges sont alors trop lourdes étant fixes, que vous soyez à temps-plein ou pas.

Vous pouvez donc dès à présent demander l'impression de votre dossier médical que je tiens à votre disposition.

En absence de repreneur le cabinet fermera aux vacances de Noël 2018 !

Je vous remercie de votre confiance au cours de ces 13 années et ne pense pas vous oublier.

Cordialement

Docteur Sylvain HIRSCH